

de cette fusion. De ce fait, il est possible de bénéficier des services de cette nouvelle association sans coût financier sous réserve que la Commune soit membre. Le Maire propose d'adhérer sachant que l'agglomération prendra à sa charge la totalité de la cotisation.

Le conseil valide l'adhésion à Seine-Maritime attractivité (SMA)

5- Projet de développement touristique autour des étangs

Suite à l'occupation illégale de l'espace autour des étangs y compris terrain de foot et salle polyvalente, le Maire fait part des difficultés énormes rencontrées pour qu'ils quittent les lieux. A l'avenir, pour éviter qu'ils reviennent il nous faut occuper le terrain dans sa totalité. Vu la réalisation de la vélo-route le moment est venu de développer le tourisme sur cette zone. Dans cette optique, le Maire propose au Conseil de bâtir un projet notamment avec l'association SMA qui entend développer une politique volontariste de soutien au développement touristique des territoires.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de solliciter l'association SMA, pour nous présenter un projet touristique sur le terrain autour des étangs.

6- Défense incendie

Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie en date du 27/02/2017 n'a pas été modifié malgré la mise en place d'une commission départementale créée expressément. Actuellement pour toutes constructions la quantité d'eau nécessaire pour la défense incendie doit être à l'intérieur d'un périmètre de 200 ml, ce qui n'est pas le cas pour les deux demandes de PC, de M Delalandre, rue de la sucrerie et pour la maison des Consorts HENRI, pour laquelle nous avons préempté. Pour cette dernière le Maire propose de mettre en place une citerne de 120 m³ dans le jardin appartenant à la Commune. Pour ce qui concerne M. Delalandre une demande de pression du réseau a été sollicitée auprès de Véolia, afin de connaître le volume de la citerne sachant que le terrain communal le plus proche pour la mettre est située après l'ancien garage de M Boch en direction de Fécamp.

Le conseil autorise le Maire à poursuivre les investigations.

7- Lotissement (l'orée du bois)

Le Maire fait part au Conseil de l'entretien que notre Architecte M Leroux a eu avec les services de l'urbanisme. Il semble que le nombre de 25 lots (20+5) soit accepté mais la difficulté majeure serait le fait que le niveau bas des habitations doit être à 50 cm au-dessus du sol naturel, ce qui aurait pour conséquence d'avoir d'énormes difficultés pour vendre les parcelles implantées en lisière du bois. L'architecte propose de faire des simulations d'implantation des habitations en 3D. Il demande au Conseil de poursuivre cette étude afin de savoir si nous devons poursuivre le projet. Il est proposé de se rendre sur un lotissement à Fécamp rencontrant les mêmes difficultés pour se donner une idée des difficultés d'implantation. Le Maire propose de demander une simulation de 3D pour 1 ou 2 parcelles en bordure du bois.

Le conseil décide de poursuivre le projet et charge le Maire de se rendre sur un lotissement similaire à Fécamp, pour constater les difficultés d'implantation et de solliciter auprès de l'architecte un plan en coupe du projet.

8- Question supplémentaire

Le Maire demande au conseil l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une question supplémentaire.

Le conseil donne son accord

Personnel ; contrat aidé

Le contrat (CUI) de Madame Varrain embauchée le 21 août dernier n'a pas été signé Par Pôle Emploi, d'où l'obligation le rompre. Aussi, comme elle a déjà travaillé, le Maire propose, en accord avec elle, de lui faire un CDD jusqu'au 8 septembre 2017 inclus.

Le conseil accepte le CDD de Mme Varrain jusqu'au 8 septembre 2017 inclus

9- Questions diverses

Remise en état de la lisse du terrain de football

Le conseil décide de remettre en état la lisse du terrain de football dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15